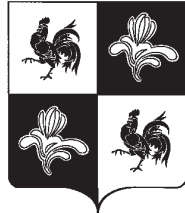


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



2 février 2007

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Article 87 du règlement)

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

Promotion des chambres d'hôtes bruxelloises (n° 216 de M. Jacques Simonet) 4

Pages

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Allocation 30.01.33.01 – Subventions de politique générale (n° 208 de Mme Caroline Persoons)	5
Comité de concertation francophone social – santé (n° 210 de Mme Caroline Persoons).....	5
Création de nouveaux emplois sous statut d'agent contractuel subventionné (n° 214 de Mme Caroline Persoons).....	10
Allocation 23.10.33.13 – Projets menés en 2006 (n° 215 de Mme Caroline Persoons)	10

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

Subvention pour frais d'équipement et d'entretien octroyée à 13 communes en matière de cohésion sociale (n° 209 de Mme Caroline Persoons).....	16
--	----

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux Personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

Année de la mode (n° 206 de M. Didier Gosuin)	17
Comité de concertation francophone social – santé (n° 210 de Mme Caroline Persoons).....	17
Création de nouveaux emplois sous statut d'agent contractuel subventionné (ACS) (n° 211 de Mme Caroline Persoons).....	22
Bruxelles Tournage (n° 218 de Mme Caroline Persoons).....	22

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes Moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

Musée de Jouet (n° 212 de Mme Caroline Persoons)	24
Subside aux associations – AB 30.00.33.01 (n° 217 de Mme Caroline Persoons)	25
Liste des asbl subsidiées en matière de la Culture (n° 243 de Mme Françoise Schepmans).....	31

Le ministre en charge des Sports et des Equipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

Asbl compétente en matière de formation d'aides familiales (n° 207 de Mme Dominique Braeckman)	35
CASG (n° 213 de Mme Caroline Persoons).....	36

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

Question n° 216 de M. Jacques Simonet du 4 décembre 2006 :

La promotion des chambres d'hôtes bruxelloises.

J'ai noté votre souhait de décupler l'offre en matière de chambres d'hôtes à Bruxelles.

Je souhaite, au travers des sept questions suivantes, être davantage informé quant à vos projets concrets.

1. Pouvez-vous tout d'abord m'indiquer quels sont les contacts que vous noués avec les propriétaires de chambres d'hôtes à Bruxelles ?
2. Le label « chambres d'hôtes » est-il conditionné par une visite d'inspection des lieux ?
3. Quels sont les mesures que vous avez prises jusqu'ici en vue d'assurer la promotion des chambres d'hôtes existantes ?
4. Quels sont les budgets que vous avez dès à présent réservés pour inciter certains propriétaires bruxellois à ouvrir de nouvelles chambres d'hôtes dans notre région ?
5. Avez-vous prévu une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires afin de les inciter à compléter l'offre de chambres d'hôtes à Bruxelles ?
6. Plus généralement, au travers de quelle étude avez-vous pu mesurer l'étendue du décalage entre l'offre et la demande en matière de chambres d'hôtes à Bruxelles ?
7. Pour l'avenir immédiat, quels sont vos objectifs chiffrés ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 208 de Mme Caroline Persoons du
20 octobre 2006 :**

*Allocation 30.01.33.01 – Subventions de politique
générale.*

L'honorable ministre peut-il m'indiquer les bénéficiaires de subventions en 2006 dans le cadre de l'allocation 30.01.33.01 « subvention de politique générale », les projets attachés à ces subventions et leurs montants ?

Réponse :

En date du 26 octobre 2006, les bénéficiaires de subventions de politique générale sont, pour l'année 2006, les suivants :

Atelier 340	3.000	Projet Culture et Cohésion sociale
Archives d'architecture Modernes	50.000	Projet Culture et Conservation d'archives
Communauté Culturelle Congolaise	1.000	Projet Jeunes et Intégration sociale
Centre d'action universitaire Saint-Louis	1.500	Projet Jeunes et Culture
Banlieues	5.000	Projet Insertion professionnelle et Multimédia
Kunstenfestivaldesarts	20.000	Festival 2006
Printemps baroque du Sablon	4.000	Festival 2006
Sportplusur	500	Projet Sport et Prévention
Zig Zag	20.000	Festival Couleur Café
Zinneke	25.000	Zinneke parade

Par ailleurs, le Collège de la Commission Communautaire Française a pris la décision, en séance du 26 janvier 2006, d'allouer 50.000 EUR à l'organisation de l'Année de la Mode.

**Question n° 210 de Mme Caroline Persoons du
13 novembre 2006 :**

Le comité de concertation francophone social – santé.

Lors du colloque organisé à l'initiative d'Alain Courtois au sujet du manque de places pour les personnes gravement handicapées, vous avez annoncé que le comité de concertation francophone social-santé se mettait enfin en

place, conformément à l'accord de coopération voté au Parlement francophone bruxellois en mai 2004.

Il est en effet primordial que les politiques de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française soient menées, autant que faire ce peut, en concertation.

Je souhaiterais savoir :

- Quelle est la composition de ce Comité ?
- Qui a été nommé par la Commission communautaire française pour la représenter au sein de ce Comité ?
- Quels sont les premiers résultats de ces rencontres ?

Réponse :

Vous trouverez en annexe les décisions des trois gouvernements francophones quant à leurs représentants au sein du comité de concertation francophone des politiques sociales et de santé.

Comme vous pouvez le constater, à ma connaissance et sauf erreur de ma part, le gouvernement de la Communauté française n'a pas encore désigné ses représentants.

Dès que cela sera fait, le Président sera désigné de commun accord par les trois gouvernements concernés parmi les membres du Comité. Le Comité élira en son sein deux Vice-Présidents.

A ce jour le comité ne s'est dès lors pas encore réuni.

**Notification de décision du Collège
de la Commission communautaire française
du jeudi 7 décembre 2006**

Point 5

Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé – Nomination des 6 membres.

(CCCF-C****-18.31.0)

Décision :

Accord

Le Collège de la Commission communautaire française nomme les personnes ci-dessous au sein du Comité

francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé :

1° Membres chargés de représenter les fédérations.

Effectifs :

Madame Agnès Schiffino (FASD)
Monsieur Martin Joret (ACSEH)

Suppléants

Madame Hélène Aronys-Brykman (CLASS)
Monsieur Pierre Shoeman (FEIAT)

2° Membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur.

Effectifs

Monsieur Yves Dupuis (Setca)
Madame Machteld de Paepe (CNE)

Suppléants

Madame Michèle Seutin (Setca)
Madame Fatima Daidou (CNE)

3° Membres chargés de représenter les bénéficiaires

Effectifs

Monsieur Marc Dumont (SAD)
Madame C. Croisiaux (Braise)

Suppléants

J.F. Heinen (Mutualité Saint Michel)
R. Meers (fédération socialiste des pensionnés de Bxl)

La présente décision est de notification immédiate.

**Gouvernement de la Communauté française
Notification de la réunion du 31 mars 2006**

Point B9 :

Composition du Comité Francophone des politiques d'aide aux personnes et de santé : Désignation des membres par le gouvernement de la Communauté française.
GCF-075/MA-CF/11.96.0/31.03.2006

Le gouvernement prend acte de la présente note et marque son accord sur la méthodologie de répartition des

six membres effectifs et six membres suppléants attribués à la Communauté française.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de prendre contact avec chaque institution sélectionnée et de leur communiquer pour chaque mandat une liste double de candidats de sexes différents et dont un des deux candidats exerce ses activités à Bruxelles.

Il charge la Ministre-Président et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de lui présenter une proposition de désignation définitive des membres chargés de représenter la Communauté française au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Note en communication au gouvernement de la Communauté française 31 mars 2006

Objet : Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé. Méthodologie de désignation des six membres représentant la Communauté française.

A. Exposé du dossier

Lors du transfert par la Communauté française de certaines de ses compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, l'article 11 des décrets des 19 et 22 juillet 1993 et du décret III du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française précisa que la Communauté, la région et la Commission concluront au moins des accords de coopération au sens de l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980, pour le règlement des questions relatives :

« 1° (...)

2° à l'institution d'un Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé.

Ces accords prévoient, en tout cas, que :

- a. le Comité dont question a pour objet d'organiser une concertation qui vise à garantir une meilleure efficacité des moyens budgétaires prévus par les secteurs sociaux et de la santé ainsi que la liberté de choix et l'homogénéité des conditions d'accès des usagers aux institutions de services sociaux et de santé;
- b. le Comité a pour mission de rendre des avis;

- c. le Comité est composé de vingt-quatre membres nommés par le gouvernement communautaire, le gouvernement wallon et le Collège, en assurant une répartition équilibrée des pouvoirs organisateurs, des professionnels du secteur et des usagers;
- d. un rapport d'activités est établi chaque année par le Comité qui le transmet au gouvernement communautaire, au gouvernement wallon ainsi qu'au Collège et aux assemblées respectives;
- e. à l'occasion de la présentation de ce rapport, le Comité organise une table ronde des secteurs concernés.

3° (...)

Les trois entités fédérées concernées ont concrétisé cette disposition dans un accord de coopération portant création du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Cet accord est conclu pour une durée illimitée mais peut être dénoncé, soit de commun accord, soit par chaque partie moyennant un préavis de six mois.

Il a été approuvé par Décret de la Communauté française le 23 juin 2003.

Il prévoit, en son article 2, que le gouvernement communautaire, le gouvernement wallon et le Collège créent un Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Au terme de l'article 3, ce Comité a pour mission d'organiser une concertation qui vise une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de l'ensemble des politiques d'aide aux personnes et de santé, et notamment la mise en place de conditions optimales pour l'accès des bénéficiaires aux institutions et services sociaux et de santé.

La création d'une homogénéité des conditions de travail des professionnels des secteurs concernés contribuera à la réalisation de cet objectif.

L'article 6 dudit accord précise que le Comité est composé de vingt-quatre membres représentant en nombre égal :

- a) les fédérations;
- b) les travailleurs et professionnels du secteur;
- c) les bénéficiaires.

En outre, le Comité ne peut comporter plus de deux tiers de membres appartenant au même sexe.

Il est désigné un suppléant pour chaque membre effectif.

Les membres effectifs et les membres suppléants sont nommés pour la durée de la législature. Leur mandat est renouvelable. Il prend fin de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été nommés.

Enfin, conformément à l'article 11, chaque ministre concerné désigne un représentant qui participe aux travaux du Comité, avec voix consultative.

La présente note a pour objectif de proposer au gouvernement de la Communauté française une méthodologie de répartition des six membres effectifs et des six membres suppléants attribués à la Communauté française parmi les secteurs concernés dans le respect des contraintes fixées par l'accord de coopération, notamment en matière d'équilibre entre hommes et femmes.

1° Désignation des membres chargés de représenter les fédérations (2 effectifs et 2 suppléants).

Il est proposé de prendre contact avec les fédérations d'employeurs dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'enfance et de la promotion de la santé à l'école, à savoir :

- L'Inter-fédérations qui regroupe toutes les fédérations des employeurs du secteur de l'aide à la jeunesse.
- Les fédérations des employeurs du secteur de l'accueil de la petite enfance, à savoir la FIMS (Fédération des Institutions Médico-Sociales) et la FILE (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance).
- Les fédérations ou associations de PO des services de la promotion de la santé à l'école à savoir la FIMS pour les PSE du réseau libre, le CIMP (Comité Interprovincial de Médecine Préventive) pour les PSE organisés par les Provinces; l'Union des Villes et des Communes pour les PSE organisés par les Communes.

Il est proposé de prendre contact avec ces fédérations et d'inviter chacune à présenter deux candidats. Chaque fédération devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

2° Désignation des membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur : 2 effectifs et 2 suppléants.

Il est proposé de prendre contact avec les trois organisations syndicales représentatives du secteur Non-Marchand privé (CGSLB, Setca, FGTB et CNE-CSC).

Chaque organisation syndicale devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

3° Désignation des membres chargés de représenter les bénéficiaires.

Il est proposé de prendre contact avec les associations suivantes :

- Ligue des Familles;
- Collège intermutualiste;
- ATD Quart Monde;
- LST (Lutte Solidarité Travail).

Chacune de ces associations devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

B. Références légales

- Article 128 et 138 de la Constitution
- Article 5 et 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles
- Décrets II et III des 19 et 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française
- Décret de la Communauté française du 23 janvier 2003 portant approbation de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, portant création du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

C. Impact budgétaire

L'article 20 de l'accord de coopération prévoit que les membres du Comité bénéficient d'une indemnité de présence forfaitaire de 1.000 FB (24,79 EUR) par séance à charge de l'autorité qui les a nommés. A raison d'une réunion minimum par trimestre (article 15) ou d'une réunion par mois, l'impact budgétaire serait compris dans la fourchette suivante :

6 x 24,79 EUR x 4 ou x 12 = 594,96 EUR (minimum) et 1.784,88 EUR (maximum).

D. Avis de l'inspection des finances

Non requis à ce stade.

E. Avis du ministre de la fonction publique

Non requis à ce stade.

F. Accord du ministre du budget

Non requis à ce stade.

G. Incidence fonction publique

Néant.

H. Proposition de décision

Le gouvernement prend acte de la présente note et marque son accord sur la méthodologie de répartition des six membres effectifs et six membres effectifs et six membres suppléants attribués à la Communauté française.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de prendre contact avec chaque Institution sélectionnée et de leur communiquer pour chaque mandat une liste double de candidats de sexes différents et dont un des deux candidats exerce ses activités à Bruxelles.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de lui présenter une proposition de désignation définitive des membres chargés de représenter la Communauté française au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

**Séance du Gouvernement wallon du 13 juillet 2006
Notification**

Point A99 : Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Désignation définitive des membres chargés de représenter la région. (GW VIII/2006/13.07/Doc. 3601/Ch.V.)

Décision :

1. Le gouvernement désigne pour représenter la région au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé :

A. en qualité de membres chargés de représenter les fédérations :

Effectifs	Suppléants
Mme Anita Gancwajch	M. Jean-Marc Rombeaux
Mme Nathalie de Montpellier	M. Michel Vandercam
M. Michel Collard	Mme Chantal Castermans
Mme Dominique Blondeel	Dr. Alex Peltier

B. en qualité de membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur :

Effectifs	Suppléants
Mme Patricia Piette	Mme Isabelle Laloy
M. Christian Masai	M. Rudy Pirquet
M. Xavier Verriest	Mme Arlette Goossens
M. Jacques Van Russelt	M. Stéphan Luisetto

C. en qualité de membres chargés de représenter les bénéficiaires :

Effectifs	Suppléants
M. Jean-Marc Bienkowski	M. Bernard Desmedt
Mme Gisèle Marlière	M. Léon Degodenne
Mme Brigitte Demanet	M. David Lefebvre
M. Ahmed Ahkim	Mme Thérèse Kempeneers-Foulon

2. Il charge la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances de communiquer ces noms à ses Collègues respectifs de la Communauté Française et de la Commission communautaire française.

Question n° 214 de Mme Caroline Persoons du 27 novembre 2006 :

La création de nouveaux emplois sous statut d'agent contractuel subventionné (ACS).

A la fin de l'année 2005, le gouvernement bruxellois annonçait la création de 180 nouveaux emplois sous statut ACS. Deux priorités étaient alors mise en avant par le gouvernement pour l'attribution de ces emplois : d'une part des projets relevant du secteur de la petite enfance et de l'accueil des extrascolaire et, d'autre part, des projets visant l'organisation d'activités en faveur des personnes handicapées.

Madame le Ministre pourrait-elle m'indiquer :

- Combien d'emplois ont été créés pour des politiques francophones dans les secteurs susmentionnés ?
- A quelles associations ces emplois ont-ils été attribués ? Comment se répartissent-ils ?
- La création de nouveaux emplois ACS est-elle envisageable ?

Réponse :

Bien que cette question relève essentiellement de la politique régionale, j'ai l'honneur de répondre à l'honorable membre que la création de postes ACS par la région permet de soutenir les axes politiques du Collège de la Commission communautaire française puisque ces postes sont répartis dans les secteurs de la petite enfance, de l'accueil extrascolaire ainsi qu'en faveur des projets au profit des personnes handicapées.

Ces postes sont octroyés sur la base d'un appel d'offre réalisé par l'ORBEm.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, depuis le début de la législature, créé des emplois dans deux des trois secteurs que vous citez :

- 40 postes ont été octroyés en 2005 et 48 postes supplémentaires en 2006 dans des structures d'accueil de la petite enfance, structures agréées par l'ONE.

- 36 postes ont été dégagés le 21 décembre 2006 pour des associations francophones qui s'occupent de l'enfance gravement malade ou handicapée.

La création d'éventuels nouveaux postes en 2007 sera conditionnée par une décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ceux-ci bénéficieront encore, par voie de conséquence, aux associations bruxelloises, y compris francophones.

Question n° 215 de Mme Caroline Persoons du 7 décembre 2006 :

Allocation 23.10.33.13 – Projets menés en 2006.

Dans le programme justificatif du budget 2006 (23.10.33.13), on peut lire qu'un budget de 990.000 EUR a pour « objectif d'assurer une meilleure visibilité des projets à caractère non-récurrent ou ponctuel ». Plus précisément, ces projets doivent diminuer l'impact des problèmes de santé qui compromettent l'équilibre, l'épanouissement et l'autonomie des personnes, de permettre aux gens d'acquérir un potentiel de santé.

Monsieur le Ministre-Président pourrait-il préciser :

- A quoi ce budget a-t-il été alloué ?
- Quelle est la nature des projets développés ?
- Quelle est la répartition de ce budget par projet développé ?

Réponse :

Vous trouverez ci-joint la liste des projets financés dans le cadre l'AB 23.10.33.13 – Initiatives santé ainsi que la nature des projets développés et le budget alloué...

Celle-ci avait également été jointe au rapport de la Commission de la santé lors de laquelle le budget a été examiné.

AB 23.10.33.01		
Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé		
Nom de l'association	Projet	Montant
« Forest-Quartiers-Santé »	recherche-action : « Usages du tabac et du cannabis chez les adolescents les plus fragilisés dans leurs milieux de vie »	6.000 EUR
« Fédération pluraliste soins palliatifs »	projet d'étude sur les soins palliatifs	19.790 EUR
AB 23.10.33.06		
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale		
Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 EUR
« Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	38.000 EUR
AB 23.10.33.13		
Subventions pour des initiatives en matière de santé		
Nom de l'association	Projet	Montant
« Dune »	travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues	121.380 EUR
« Fondation pour la prévention des allergies »	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme préventionet/ou d'allergies	5.000 EUR
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	33.660 EUR
« Ulysse »	fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	64.260 EUR
« La Guise »	animation et aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	24.990 EUR

« Espace Social Télé-service »	prendre un enfant par la main	17.700 EUR
« Espace Social Télé-service »	SOS – Solitude	6.000 EUR
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 EUR
« Ré-Sources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15.000 EUR
« Fondation Française Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	17.700 EUR
« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et Saint Pierre	17.700 EUR
« Le Patio »	lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 EUR
« L'Abordage »	fonctionnement d'un lieu de rencontres enfants-parents	6.000 EUR
« Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population générale : images et réalités »	73.440 EUR
« Libr'Aire »	contes et Marionnettes en hôpital pédiatrique	1.264 EUR
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 EUR
« Pag-asa »	aide et accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.360 EUR
« Erreurs médicales »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 EUR
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 EUR
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.109 EUR
« La Maison Rue Verte »	espace Enfants	7.650 EUR
« Théâtre Poème »	théâtre avec les adolescents en difficulté	3.000 EUR
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.200 EUR
« Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729 EUR
« La Marelle »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400 EUR
« La Maison des enfants de St-Gilles »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0-6 ans)	2.479 EUR
« Passages »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 EUR

« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	31.620 EUR
« Fondation nationale de recherche en cardiologie pédiatrique »	soutien à la recherche en cardiologie pédiatrique	1.000 EUR
« Le Gazouillis »	prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.320 EUR
« Alzheimer Belgique »	« Café Souvenirs » et publication de son périodique bimestriel	24.480 EUR
« SOS-Viol »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	56.100 EUR
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 EUR
« La Maison de la famille »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 EUR
« Plate-forme Prévention Sida »	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2006	4.500 EUR
« Baluchon Alzheimer Belgique »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 EUR
« SLAJ »	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.054 EUR
« Les Messagers de Cœur »	« Chemin d'Art » en service de pédiatrie	5.500 EUR
« Fondation Hodie Vivere »	étude et prévention des maladies de civilisation et développement d'un réseau de cliniques du Juste Poids à Bruxelles	12.750 EUR
« Liaison Antiprohibitionniste »	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.280 EUR
« Liens de Quartier Petite Enfance »	lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 EUR
« Jour après Jour »	enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	30.600 EUR
« AREAM »	développement du centre de musicothérapie	10.200 EUR
« Fédération des maisons médicales »	organisation de l'université d'automne les 21 et 22 octobre 2006	5.000 EUR
« Mouvement du Nid »	assistance médicale aux personnes victimes de la traite des êtres humains dans le milieu de la prostitution	25.500 EUR
« Croix Rouge de Belgique »	réalisation d'un DVD à vocation pédagogique	3.000 EUR
« Ligue Huntington »	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 EUR

« Lieu d'accueil enfants-parents »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 EUR
« Fédération pluraliste soins palliatifs »	promouvoir les soins palliatifs et d'en défendre l'aspect qualitatif	8.700 EUR
« Le Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	71.400 EUR
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 EUR
AB 23.10.33.14		
<i>Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé</i>		
Nom de l'association	Projet	Montant
« Bruxelles Villes-Région en Santé »	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	40.000 EUR
« CLPS »	action de promotion de la santé	59.500 EUR
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500 EUR
AB 23.20.33.17		
<i>Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire</i>		
Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59.243 EUR
« Question Santé »	réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission communautaire française et l'encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	50.000 EUR
« CIRE »	formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur des maisons médicales	44.796 EUR
« Modus Vivendi »	coordination de la charte de bien-être en milieu festif nocturne	29.670 EUR
« Modus Vivendi »	promotion de la charte de bien-être en milieu festif nocturne	80.000 EUR

AB 23.20.33.18		
Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé		
Nom de l'association	Projet	Montant
Dix « Réseaux Santé »	promoteurs de « réseaux de santé »	351.611 EUR
« Fucam »	évaluation des dix réseaux santé subventionnés par la Commission communautaire française	48.000 EUR
« SMES-B »	« Cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale » et de renforcement de son travail en réseau	31.000 EUR
« Question Santé »	organisation d'un colloque sur les réseaux de santé en mars 2007	25.000 EUR
« Entr'Aide des Marolles »	mise en place d'une démarche d'intervision des réseaux santé	2.500 EUR
« Réseau Liens » SSM-ULB	réseau santé intitulé « Réseau Liens – ligne intersectorielle en santé »	50.000 EUR
AB 23.10.12.03		
Fonds de participation des habitants		
Nom de l'association	Projet	Montant
Les Amis d'Aladdin	Excursion pédagogique et conviviale au parc de Bokrijk	1.200 EUR
GAFFI	Journée à Dinant. Sortie alliant découverte, détente et convivialité aux femmes du quartier Nord de Schaerbeek participant aux activités du Gaffi	1.200 EUR
Centre de Santé du Miroir	Projet « Femmes en forme ! » Cours de gymnastique accessible aux habitants du quartier	1.000 EUR
Comité de Quartier GAQ asbl	La fête des Squares Fête familiale regroupant les habitants, les associations, quelques commerçants, les musiciens, les comédiens	1.000 EUR
Forest Quartier Santé asbl	Organisation d'activité de gymnastique sportive	1.000 EUR
Centre Culturel Franco- phone Berchemois « Le Fourquet »	Tournage de la fiction « Mille à Bord »	1.239 EUR

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PIQUÉ

**Question n° 209 de Mme Caroline Persoons du
20 octobre 2006.**

*Subvention pour frais d'équipement et d'entretien
octroyée à 13 communes en matière de cohésion sociale.*

Lors de sa réunion du 8 juin 2006, le gouvernement francophone bruxellois a adopté le projet d'arrêté 2006/510 modifiant l'arrêté 2005/950 du 1^{er} décembre 2005 octroyant à 13 communes de la Région bruxelloise une subvention pour frais d'équipement et de petit entretien des associations actives en matière de cohésion sociale situées sur le territoire de ces communes.

Sur cette base, le Ministre pourrait-il m'indiquer :

1. Quel est le montant total à répartir entre les 13 communes ?
2. Quel est le montant de la subvention octroyé à chacune de ces 13 communes ?
3. Comment le montant attribué à chacune de ces 13 communes est-il ventilé entre les associations actives en matière de cohésion sociale situées sur le territoire de ces communes ?
4. Quel montant est, au final, octroyé aux associations et quelles sont-elles ?

Réponse :

1. Par arrêté 2005/950, le Collège a octroyé aux treize communes visées à l'article 5, alinéa 1^{er} du décret relatif à la cohésion sociale un montant global de 538.000 EUR.
2. En ce qui concerne la répartition du montant global de 538.000 EUR entre les 13 communes éligibles, vous trouverez en annexe, l'arrêté 2005/950 du Collège de la Commission communautaire française.
3. La Circulaire aux Communes, en annexe précise les priorités ainsi que la procédure à suivre pour l'octroi des subventions.
4. Les tableaux en annexe reprennent la ventilation entre associations, commune par commune.

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

Question n° 206 de M. Didier Gosuin du 28 septembre 2006 :

Année de la mode.

Dans le Soir du 15 septembre 2006, votre collègue M. Smet déclarait : « Je pense au Tourisme. C'est un désastre. Bruxelles n'est pas capable de donner une image et cela se reflète dans les chiffres : Cologne a presque le même nombre de visiteurs que Bruxelles ! Quelqu'un devrait prendre la responsabilité au niveau régional ! L'année de la mode à Bruxelles est un échec total, avec le comble : ce déjeuner à la Grand-Place où l'élite en blanc va manger du caviar et le peuple peut regarder. Mais c'est le XIX^e siècle ! »

Partagez-vous cette analyse ? Quelles sont les dernières statistiques en votre possession concernant la fréquentation touristique à Bruxelles ? Pouvez-vous, en termes statistiques, comparer l'attractivité touristique de Bruxelles et de Cologne ? Quels sont les arguments qui ont conduit au choix d'organiser un événement de ce style sur la Grand-Place ? Avez-vous participé à cet événement et quels sont les montants de votre département qui y ont été investis ?

Réponse :

En réponse à la question de Monsieur le Député concernant l'Année de la Mode, les éléments suivants sont apportés :

L'organisation en 2006 de l'année touristique « mode-designbrussels » traduit mon souhait et celui des Ministres et des autorités concernées de mettre en commun les moyens nécessaires à une organisation d'événements à vocation touristique dignes de ce nom. En l'occurrence, le budget de l'organisation de « modedesignbrussels2006 » avoisine 1.400.000 EUR et a été pris en charge de manière équitable par les départements. Image de Bruxelles, Tourisme, Economie et la Ville de Bruxelles.

Dès le début de cette législature, j'ai plaidé auprès de mes collègues pour la mise en commun des moyens disponibles. Je continuerai à le faire, au bénéfice des retombées culturelles, touristiques, économiques pour notre destination et ce, dans la lignée des recommandations des Assises du Tourisme. A l'avenir, cela doit être poursuivi en tentant d'y inclure des partenaires institutionnelles nouveaux, je pense notamment à la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Une autre raison du choix de la mode et du design réside dans l'objectif partagé au sein des autorités de donner – à l'étranger comme en Belgique – une image moderne et créative de Bruxelles qui dépasse et trans-

cede celle liée au patrimoine et ce, dans un contexte de concurrence avec les destinations émergentes et concurrentes sur le plan du patrimoine à l'Est de l'Europe.

En ce qui concerne l'Année de la mode et du design, le rapport d'activités de cette année sera bientôt transmis aux autorités. Mon principal souci est que cette Année de la mode et du design ne soit pas un « one shot » sur le plan touristique. En effet, l'ancrage durable de cette image de créativité et de modernité dans l'imaginaire du visiteur nécessitera un travail de plusieurs années. Outre les enseignements à tirer de cet événement sur les aspects économiques, une évaluation prospective sera menée sur la plan touristique avec le souci de développer structurellement l'offre de produits touristiques liés à la mode et au design. Ceci dit, avec ses écoles, ses quartiers, ses créateurs et ses associations, la filière mode et design est d'ores et déjà un atout majeur pour Bruxelles.

Concernant l'événement « Pic Nic Mode » auquel je n'ai pas pris part, une vingtaine de créateurs y ont participé. Certaines critiques se sont élevées concernant l'organisation de ce happening. En ce qui me concerne, j'attends le rapport d'activités pour évaluer cet événement qui est un événement parmi d'autres du programme de l'année à thèmes.

En ce qui concerne la comparaison de l'attractivité touristique de Bruxelles et de Cologne, cette dernière destination comptabilisait, en 2004, 3.850.000 nuitées. Au même moment, Bruxelles en comptabilisait plus de 4.700.000. Mon département, à la fois au travers des subventions au BI-TC et via la dotation à l'OPT, a financé la mise sur pied de l'Année de la mode et du design à hauteur de 250.000 EUR pour son organisation et à hauteur de 800.000 EUR pour sa visibilité. Les chiffres provisoires pour les six premiers mois de l'année 2006 indiquent une augmentation du nombre de nuitées à Bruxelles de l'ordre de 6 %, les chiffres pour Cologne pour la même période ne sont quant à eux pas encore disponibles.

Question n° 210 de Mme Caroline Persoons du 13 novembre 2006 :

Le comité de concertation francophone social – santé.

Lors du colloque organisé à l'initiative d'Alain Courtois au sujet du manque de places pour les personnes gravement handicapées, vous avez annoncé que le comité de concertation francophone social-santé se mettait enfin en place, conformément à l'accord de coopération voté au Parlement francophone bruxellois en mai 2004.

Il est en effet primordial que les politiques de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française soient menées, autant que faire ce peut, en concertation.

Je souhaiterais savoir :

- Quelle est la composition de ce Comité ?
- Qui a été nommé par la Commission communautaire française pour la représenter au sein de ce Comité ?
- Quels sont les premiers résultats de ces rencontres ?

Réponse :

Vous trouverez en annexe les décisions des trois gouvernements francophones quant à leurs représentants au sein du comité de concertation francophone des politiques sociales et de santé.

Comme vous pouvez le constater, à ma connaissance et sauf erreur de ma part, le gouvernement de la Communauté française n'a pas encore désigné ses représentants.

Dès que cela sera fait, le Président sera désigné de commun accord par les trois gouvernements concernés parmi les membres du Comité. Le Comité élira en son sein deux Vice-Présidents.

A ce jour le comité ne s'est dès lors pas encore réuni.

**Notification de décision du Collège
de la Commission communautaire française
du jeudi 7 décembre 2006**

Point 5

Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé – Nomination des 6 membres.

(CCCF-C****-18.31.0)

Décision :

Accord

Le Collège de la Commission communautaire française nomme les personnes ci-dessous au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé :

1° Membres chargés de représenter les fédérations.

Effectifs :

Madame Agnès Schiffino (FASD)
Monsieur Martin Joret (ACSEH)

Suppléants

Madame Hélène Aronys-Brykman (CLASS)
Monsieur Pierre Shoeman (FEIAT)

2° Membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur.

Effectifs

Monsieur Yves Dupuis (Setca)
Madame Machteld de Paepe (CNE)

Suppléants

Madame Michèle Seutin (Setca)
Madame Fatima Daidou (CNE)

3° Membres chargés de représenter les bénéficiaires

Effectifs

Monsieur Marc Dumont (SAD)
Madame C. Croisiaux (Braise)

Suppléants

J.F. Heinen (Mutualité Saint Michel)
R. Meers (fédération socialiste des pensionnés de Bxl)

La présente décision est de notification immédiate.

**Gouvernement de la Communauté française
Notification de la réunion du 31 mars 2006**

Point B9 :

Composition du Comité Francophone des politiques d'aide aux personnes et de santé : Désignation des membres par le gouvernement de la Communauté française.
GCF-075/MA-CF/11.96.0/31.03.2006

Le gouvernement prend acte de la présente note et marque son accord sur la méthodologie de répartition des six membres effectifs et six membres suppléants attribués à la Communauté française.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de prendre

contact avec chaque institution sélectionnée et de leur communiquer pour chaque mandat une liste double de candidats de sexes différents et dont un des deux candidats exerce ses activités à Bruxelles.

Il charge la Ministre-Président et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de lui présenter une proposition de désignation définitive des membres chargés de représenter la Communauté française au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Note en communication au gouvernement de la Communauté française 31 mars 2006

Objet : Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé. Méthodologie de désignation des six membres représentant la Communauté française.

A. Exposé du dossier

Lors du transfert par la Communauté française de certaines de ses compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, l'article 11 des décrets des 19 et 22 juillet 1993 et du décret III du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française précisa que la Communauté, la région et la Commission concluront au moins des accords de coopération au sens de l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980, pour le règlement des questions relatives :

« 1° (...)

2° à l'institution d'un Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé.

Ces accords prévoient, en tout cas, que :

- a. le Comité dont question a pour objet d'organiser une concertation qui vise à garantir une meilleure efficacité des moyens budgétaires prévus par les secteurs sociaux et de la santé ainsi que la liberté de choix et l'homogénéité des conditions d'accès des usagers aux institutions de services sociaux et de santé;
- b. le Comité a pour mission de rendre des avis;
- c. le Comité est composé de vingt-quatre membres nommés par le gouvernement communautaire, le gouvernement wallon et le Collège, en assurant une répartition équilibrée des pouvoirs organisateurs, des professionnels du secteur et des usagers;

d. un rapport d'activités est établi chaque année par le Comité qui le transmet au gouvernement communautaire, au gouvernement wallon ainsi qu'au Collège et aux assemblées respectives;

e. à l'occasion de la présentation de ce rapport, le Comité organise une table ronde des secteurs concernés.

3° (...)

Les trois entités fédérées concernées ont concrétisé cette disposition dans un accord de coopération portant création du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Cet accord est conclu pour une durée illimitée mais peut être dénoncé, soit de commun accord, soit par chaque partie moyennant un préavis de six mois.

Il a été approuvé par Décret de la Communauté française le 23 juin 2003.

Il prévoit, en son article 2, que le gouvernement communautaire, le gouvernement wallon et le Collège créent un Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Au terme de l'article 3, ce Comité a pour mission d'organiser une concertation qui vise une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de l'ensemble des politiques d'aide aux personnes et de santé, et notamment la mise en place de conditions optimales pour l'accès des bénéficiaires aux institutions et services sociaux et de santé.

La création d'une homogénéité des conditions de travail des professionnels des secteurs concernés contribuera à la réalisation de cet objectif.

L'article 6 dudit accord précise que le Comité est composé de vingt-quatre membres représentant en nombre égal :

- a) les fédérations;
- b) les travailleurs et professionnels du secteur;
- c) les bénéficiaires.

En outre, le Comité ne peut comporter plus de deux tiers de membres appartenant au même sexe.

Il est désigné un suppléant pour chaque membre effectif.

Les membres effectifs et les membres suppléants sont nommés pour la durée de la législature. Leur man-

dat est renouvelable. Il prend fin de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été nommés.

Enfin, conformément à l'article 11, chaque ministre concerné désigne un représentant qui participe aux travaux du Comité, avec voix consultative.

La présente note a pour objectif de proposer au gouvernement de la Communauté française une méthodologie de répartition des six membres effectifs et des six membres suppléants attribués à la Communauté française parmi les secteurs concernés dans le respect des contraintes fixées par l'accord de coopération, notamment en matière d'équilibre entre hommes et femmes.

1° Désignation des membres chargés de représenter les fédérations (2 effectifs et 2 suppléants).

Il est proposé de prendre contact avec les fédérations d'employeurs dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'enfance et de la promotion de la santé à l'école, à savoir :

- L'Inter-fédérations qui regroupe toutes les fédérations des employeurs du secteur de l'aide à la jeunesse.
- Les fédérations des employeurs du secteur de l'accueil de la petite enfance, à savoir la FIMS (Fédération des Institutions Médico-Sociales) et la FILE (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance).
- Les fédérations ou associations de PO des services de la promotion de la santé à l'école à savoir la FIMS pour les PSE du réseau libre, le CIMP (Comité Interprovincial de Médecine Préventive) pour les PSE organisés par les Provinces; l'Union des Villes et des Communes pour les PSE organisés par les Communes.

Il est proposé de prendre contact avec ces fédérations et d'inviter chacune à présenter deux candidats. Chaque fédération devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

2° Désignation des membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur : 2 effectifs et 2 suppléants.

Il est proposé de prendre contact avec les trois organisations syndicales représentatives du secteur Non-Marchand privé (CGSLB, Setca, FGTB et CNE-CSC).

Chaque organisation syndicale devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

3° Désignation des membres chargés de représenter les bénéficiaires.

Il est proposé de prendre contact avec les associations suivantes :

- Ligue des Familles;
- Collège intermutualiste;
- ATD Quart Monde;
- LST (Lutte Solidarité Travail).

Chacune de ces associations devra veiller à ce que les candidats présentés soient de sexes différents et à ce qu'un des deux candidats exerce son activité à Bruxelles.

Le gouvernement choisira parmi les candidats proposés ceux à qui les mandats seront attribués.

B. Références légales

- Article 128 et 138 de la Constitution
- Article 5 et 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles
- Décrets II et III des 19 et 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française
- Décret de la Communauté française du 23 janvier 2003 portant approbation de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, portant création du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

C. Impact budgétaire

L'article 20 de l'accord de coopération prévoit que les membres du Comité bénéficient d'une indemnité de présence forfaitaire de 1.000 FB (24,79 EUR) par séance à charge de l'autorité qui les a nommés. A raison d'une réu-

nion minimum par trimestre (article 15) ou d'une réunion par mois, l'impact budgétaire serait compris dans la fourchette suivante :

6 x 24,79 EUR x 4 ou x 12 = 594,96 EUR (minimum) et 1.784,88 EUR (maximum).

D. Avis de l'inspection des finances

Non requis à ce stade.

E. Avis du ministre de la fonction publique

Non requis à ce stade.

F. Accord du ministre du budget

Non requis à ce stade.

G. Incidence fonction publique

Néant.

H. Proposition de décision

Le gouvernement prend acte de la présente note et marque son accord sur la méthodologie de répartition des six membres effectifs et six membres effectifs et six membres suppléants attribués à la Communauté française.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de prendre contact avec chaque Institution sélectionnée et de leur communiquer pour chaque mandat une liste double de candidats de sexes différents et dont un des deux candidats exerce ses activités à Bruxelles.

Il charge la Ministre-Présidente et la Ministre de l'Enfance de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de lui présenter une proposition de désignation définitive des membres chargés de représenter la Communauté française au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

**Séance du Gouvernement wallon du 13 juillet 2006
Notification**

Point A99 : Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Désignation définitive des membres chargés de représenter la région. (GW VIII/2006/13.07/Doc. 3601/Ch.V.)

Décision :

1. Le gouvernement désigne pour représenter la région au sein du Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé :

A. en qualité de membres chargés de représenter les fédérations :

Effectifs	Suppléants
Mme Anita Gancwajch	M. Jean-Marc Rombeaux
Mme Nathalie de Montpellier	M. Michel Vandercam
M. Michel Collard	Mme Chantal Castermans
Mme Dominique Blondeel	Dr. Alex Peltier

B. en qualité de membres chargés de représenter les travailleurs et professionnels du secteur :

Effectifs	Suppléants
Mme Patricia Piette	Mme Isabelle Laloy
M. Christian Masai	M. Rudy Pirquet
M. Xavier Verriest	Mme Arlette Goossens
M. Jacques Van Russelt	M. Stéphane Luisetto

C. en qualité de membres chargés de représenter les bénéficiaires :

Effectifs	Suppléants
M. Jean-Marc Bienkowski	M. Bernard Desmedt
Mme Gisèle Marlière	M. Léon Degodenne
Mme Brigitte Demanet	M. David Lefebvre
M. Ahmed Ahkim	Mme Thérèse Kempeneers-Foulon

2. Il charge la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances de communiquer ces noms à ses Collègues respectifs de la Communauté Française et de la Commission communautaire française.

Question n° 211 de Mme Caroline Persoons du 17 novembre 2006 :

La création de nouveaux emplois sous statut d'agent contractuel subventionné (ACS).

A la fin de l'année 2005, le gouvernement bruxellois annonçait la création de 180 nouveaux emplois sous statut ACS. Deux priorités étaient alors mise en avant par le gouvernement pour l'attribution de ces emplois : d'une part des projets relevant du secteur de la petite enfance et de l'accueil des extrascolaire et, d'autre part, des projets visant l'organisation d'activités en faveur des personnes handicapées.

Madame la Ministre pourrait-elle m'indiquer :

- Combien d'emplois ont été créés pour des politiques francophones dans les secteurs susmentionnés ?
- A quelles associations ces emplois ont-ils été attribués ? Comment se répartissent-ils ?
- La création de nouveaux emplois ACS est-elle envisageable ?

Réponse :

En réponse à la question de Madame la Députée, j'ai l'honneur de lui communiquer que la question posée relève des compétences de mon collègue, Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre de l'Emploi. Dès lors, je vous invite à lui adresser cette question.

Toutefois, sachez que, pour ma part, je me suis attelée à ce que les besoins du secteur des personnes handicapées soient pris en compte.

Question n° 218 de Mme Caroline Persoons du 12 décembre 2006 :

Bruxelles Tournage.

Le Collège a décidé de procéder à la création et au soutien de Bruxelles Tournage.

L'Honorable ministre peut-elle m'indiquer :

- 1) Les subsides octroyés en 2005 et 2006 ?
- 2) Combien de demandes d'interventions sont parvenues à l'ASBL en 2005, en 2006 ? Quelles communes étaient visées par ces demandes ?

- 3) Combien de personnes sont engagées pour Bruxelles Tournage spécifiquement ?
- 4) Si un rapport annuel d'activités est transmis au Collège et/ou à l'administration ? Si oui, est-il possible d'en obtenir une copie ?
- 5) Quels sont les liens, la dynamique de participation entre « Bruxelles Tournage » et « Wallonie-Bruxelles Images » ? (participation aux stands collectifs dans les marchés du secteur, ...) ?

Réponse :

En réponse à la question de Madame la Députée concernant Bruxelles Tournage, les éléments suivants sont apportés :

Bruxelles Tournage a été mis sur pied en mai 2005 à l'initiative de la Commission communautaire française et de la Ville de Bruxelles.

Bruxelles Tournage est intégré au sein de l'asbl BI-TC. Deux personnes à temps plein sont actuellement affectées à Bruxelles Tournage.

Le budget initialement prévu en 2005 était de l'ordre de 40.000 EUR (hors salaire de la directrice pris en charge par le budget global du BI-TC).

En 2006, le budget de Bruxelles Tournage s'est élevé à 200.000 EUR et s'est réparti comme suit : 130.000 EUR pour les salaires, 20.000 EUR pour le fonctionnement et 50.000 EUR pour les actions.

Le subvention globale de la Commission communautaire française au BI-TC est passée, entre 2004 et 2006, de 570.000 EUR à 825.000 EUR, soit une augmentation de 255.000 EUR. Même s'il n'est pas dans l'usage d'affecter de manière précise et définitive les montants, une partie de cette augmentation a été consacrée à Bruxelles Tournage.

L'objectif fixé à Bruxelles Tournage au moment de sa création était d'attirer davantage de tournages de toute nature (longs-métrages, courts-métrages, séries, téléfilms, films publicitaires, ...) à Bruxelles et d'en accroître ainsi la visibilité et l'attractivité.

Pour ce faire, Bruxelles Tournage s'est vu attribué les missions suivantes :

1. la constitution d'un guichet unique, interface entre les demandes d'autorisation de tournages émanant des producteurs d'une part et les autorités et les propriétaires d'immeubles d'autre part. Le guichet unique traitera les

demandes de tournage sur la voie publique sur le territoire de la Région bruxelloise, les demandes de tournage en intérieur (bâtiments Art Nouveau, musées, hôtels, ...) ainsi que sur les terrains privés (parcs, terrains industriels, ...). Ce guichet unique ne se substitue pas aux autorités publiques et privées, qui continueront à délivrer les autorisations de tournage. Bruxelles Tournage aura pour vocation tant de centraliser les demandes et faciliter les démarches que trouver, le cas échéant, des solutions qui conviennent aux différents partiels;

2. renforcer l'attractivité de Bruxelles comme lieu de tournage par la mise à disposition de services mettant en valeur les ressources locales tels que :

- une banque de données des sites de la région accessibles aux tournages;
 - une banque de données des richesses architecturales de la région accessibles aux tournages;
 - une banque de données des talents bruxellois (comédiens, techniciens et autres personnes ressources, ...);
 - une banque de données des sociétés de services audiovisuels bruxelloises et dont les données sont accessibles via le site web de « Bruxelles Tournage »;
 - une bourse de financement de repérages « sur scénario » accessible aux co-producteurs belges dans le cas de coproductions étrangères.
- Les derniers chiffres transmis par Bruxelles Tournage au comité d'accompagnement du bureau d'accueil nous apprennent que :
- 435 demandes ont à ce jour été traitées par Bruxelles Tournage dont 22 concernaient des longs métrages, 45 des courts-métrages, 10 des clips vidéo et 131 des spots publicitaires;
 - 312 demandes concernaient la Ville de Bruxelles;
 - 72 demandes concernaient la commune d'Ixelles;
 - 23 demandes concernaient la commune de Schaerbeek;
 - 18 demandes concernaient la commune de St-Josse;
 - 10 demandes concernaient la commune de Etterbeek.
- A l'occasion de la mise en place des nouveaux Collèges, un point d'information sur Bruxelles Tournage sera effectué en conférence des Bourgmestres afin d'augmenter encore la vocation régionale de Bruxelles Tournage.
- Les autres enjeux pointés pour le développement de Bruxelles Tournage sont :
- augmenter le nombre de demandes de renseignements en vue d'effectuer des tournages à Bruxelles;
 - augmenter le nombre de demandes de renseignements en vue d'effectuer des tournages à Bruxelles dans le cadre de coproductions avec l'étranger;
 - augmenter le nombre de tournages étrangers à Bruxelles;
 - augmenter la visibilité de Bruxelles dans les tournages via différents vecteurs (Bruxelles reconnue comme telle dans les films, inscription de Bruxelles Tournage au générique, recension sur les outils de Bruxelles Tournage des films tournés à Bruxelles, contacts avec la presse, ...);
 - exercer les missions en adéquation avec les attentes du secteur. A cet effet, le comité d'accompagnement se réunit deux fois par an.
- Le rapport d'activités de Bruxelles Tournage sera dès cette année intégré au rapport d'activités du BI-TC.
- Sans être formalisés, les liens de Bruxelles Tournage avec Wallonie-Bruxelles image sont réguliers, comme cela doit être le cas pour ces deux acteurs aux missions complémentaires, notamment dans le cadre des foires du secteur.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET DU RECYCLAGE
PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE DES CLASSES
MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES, MME FRANÇOISE DUPUIS

**Question n° 212 de Mme Caroline Persoons du
23 novembre 2006 :**

Musée du Jouet.

Par décision du 26 octobre 2006, le Collège a décidé d'octroyer une subvention de 20.000 EUR à l'ASBL Musée du Jouet pour la location et le paiement des charges d'un bâtiment situé rue de Bordeaux à Saint-Gilles.

Or, la Cocof a acquis le bâtiment que le Musée occupe depuis des années à Bruxelles-Ville, rue de l'Association n° 24.

L'honorable Ministre peut-elle me donner des précisions sur les raisons et la durée de cette location à Saint-Gilles ?

Réponse :

En réponse à votre question, je vous informe que le 25 juin 1997, la Cocof a effectivement acheté le bâtiment sis rue de l'Association occupé par le Musée du Jouet.

La Cocof a également pris en charge les travaux de sécurité incendie qui mettaient en péril la poursuite de l'activité et, dans ce contexte, il a fallu désencombrer le Musée et entreposer les collections.

A la fin des travaux, il s'est avéré qu'il était impossible de faire revenir au Musée l'ensemble des collections tout en maintenant les normes de sécurité du lieu pour le public. Dès lors, en 2002, mon prédécesseur a décidé d'octroyer une subvention complémentaire pour permettre à l'asbl de louer un entrepôt, sis rue de Bordeaux à Saint Gilles, et pouvoir ainsi sauvegarder la partie des collections excédentaires. De ce fait, la subvention de fonctionnement octroyée à l'asbl depuis 1990 a été augmentée du coût de cette location.

C'est la raison pour laquelle, dans la décision du Collège que vous évoquez, le montant de la subvention de 20.000 EUR octroyée à l'asbl Musée du Jouet inclut une somme spécifique de 9.000 EUR minimum qui devra être justifiée par l'association pour les frais locatifs de cet entrepôt dont la capacité, déjà utilisé au maximum, exige son maintien afin de poursuivre la sauvegarde des collections.

Question n° 217 de Mme Caroline Persoons du 12 décembre 2006 :

Subside aux associations - AB 30.00.33.01.

L'allocation de base 30.00.33.01 prévoit l'octroi de subsides aux associations dans le cadre des relations internationales de la Commission communautaire française.

L'Honorable ministre peut-elle m'indiquer les projets sélectionnés, les associations bénéficiaires et les montants octroyés pour les années 2004, 2005 et 2006 ?

Réponse :

En réponse à votre question, vous trouverez ci-joint les tableaux transmis par l'administration relatifs aux subsides octroyés aux associations dans le cadre des relations internationales, pour les années 2004, 2005 et 2006.

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2004
Tremplins	Accueil de 27 jeunes et animateurs à Bruxelles du 1 ^{er} janvier au 12 avril 2004 dans le cadre du projet « Bruxelles Babel » sur le thème « J'enrage, j'en rêve ».	3.099,00 EUR
ASBL « Service laïque d'aide sociale aux justiciables de Bruxelles II »	Participation aux activités de réseaux transnationaux d'aide aux prévenus, détenus et victimes.	2.500,00 EUR
Centre de Consultations et de Planning Familial Marconi	Accueil de 4 experts à Bruxelles du 19 février au 17 juin 2004 dans le cadre d'un cycle de dix séminaires : « Différentes figures de l'emprise ».	373,00 EUR
CBAI	Envoi de 30 personnes aux activités réalisées dans le cadre du « Réseau International et Solidaire d'Opérateurs et d'Acteurs en Alphabétisation (RISOA) ».	3.099,00 EUR
CERCAL	Accueil de 2 experts étrangers dans le cadre du séminaire international intitulé « Le Sommet de Mexico : Dialogues Union européenne – Amérique latine » qui se déroulera à Bruxelles du 2 au 30 mars 2004.	431,00 EUR
Alzheimer Belgique	Envoi de 2 personnes à Prague du 20 au 23 mai 2004 dans le cadre de la 14 ^e Conférence Alzheimer Europe.	474,00 EUR
Formation, Action, Militantisme	Accueil de 3 experts dans le cadre du colloque « Faites des pères, Parentalité, égalité : un enjeu de société ». Bruxelles, le 7 mai 2004.	1.100,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2004
ASBL « Sacados »	Envoi de 36 personnes à Mequinenza en Espagne du 11 au 25 juillet 2004 dans le cadre d'un projet intitulé « Un Sacados pour Mequinenza ».	3.099,00 EUR
SMES-Europa	Organisation de quatre séminaires européens, à Sofia, Varsovie, Riga et Prague, sur le thème « Dignité et Santé ».	2.966,00 EUR
ASBL « NIMROD »	Accueil de 12 experts dans le cadre du colloque sur l'Histoire européenne des Femmes migrantes à Bruxelles les 7 et 8 mai 2004.	2.479,00 EUR
ASBL « Miel & Cardamone »	Accueil de 10 experts provenant des 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne, ainsi que les frais d'assurances et de traduction dans le cadre d'une manifestation intitulée « Détours » qui se déroulera à Bruxelles du 30 avril au 2 mai 2004.	1.132,10 EUR
ULB – Groupe d'études sur l'ethnicité, racisme, les migrations et l'exclusion	Accueil de 7 experts invités dans le cadre d'un colloque intitulé « Les migrations européennes de l'Est vers l'Ouest : entre mobilité et installations ». Bruxelles, le 1 ^{er} octobre 2004.	2.500,00 EUR
Maison de la Famille	Participation aux activités de solidarité mises en œuvre en 2004 avec la ville de Bethléem.	3.099,00 EUR
Tels quels	Envoi à Marseille, du 13 au 20 juillet 2004, d'une personne dans le cadre des Universités d'Été euroméditerranéennes des Homosexualités.	186,00 EUR
Centre Européen de Langue Française (CELF) – Alliance Française	Organisation d'accueil de groupes étrangers du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004 visant à développer la connaissance du français et des réalités de la francophonie dans les milieux étrangers travaillant en lien ou au sein des institutions européennes.	13.250,00 EUR
Bruxelles Ville – Région en Santé	Envoi de 5 experts dans le cadre du réseau « Villes-santé » de l'OMS. Belfast, du 11 au 14 novembre 2004.	2.084,00 EUR
Modus Vivendi	Envoi d'une personne dans le cadre de la participation au comité programme de la 3 ^{ème} Conférence Latine de réduction des risques liés aux usages des drogues. Barcelone le 30 octobre 2004.	179,00 EUR
La Maison Ouverte	Envoi de 5 experts dans le cadre des journées de l'ALDA sur le thème « Le transfert dans le travail avec les bébés, les enfants et les adolescents. Strasbourg, du 20 au 21 novembre 2004.	268,00 EUR
Fédération Laïque de Centres de Planning Familial	Envoi de 2 personnes dans le cadre du 5 ^e Congrès européen Sciences de l'Homme et Société dont le thème est « Femmes, Hommes, l'invention des possibles ». Cannes, du 6 au 11 juillet 2004.	612,00 EUR
GACEPHA	Envoi de 3 experts dans le cadre du 6 ^e congrès de la FIAPAC. Vienne, du 10 au 11 septembre 2004.	616,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2004
CCLJ	Accueil de 8 personnes dans le cadre du colloque international « Israël/Palestine, deux Etats maintenant ». Bruxelles, du 1 ^{er} au 3 décembre 2004.	2.000,00 EUR
Bruxelles Laïque	Accueil de 5 experts dans le cadre du Festival des Libertés autour du thème « Résistance ». Bruxelles, du 12 au 26 novembre 2004.	1.710,00 EUR
CBAJ	Accueil de 3 experts dans le cadre du colloque sur le thème « L'action communautaire : pour quoi faire ? ». Bruxelles, du 23 au 30 novembre 2004.	2.000,00 EUR
Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2005
Tremplins	Accueil de 27 jeunes et animateurs européens dans le cadre du projet « Bruxelles Babel » sur le thème « Histoire d'aimer, histoire d'amour ». Bruxelles, du 1 ^{er} janvier au 10 avril 2005.	3.099,00 EUR
SMES-Europa	Envoi de 7 experts provenant des nouveaux pays candidats dans le cadre du 9 ^{ème} Séminaire « Européen SMES-EU » sur le thème « Dignité et Santé : Echanges d'expériences et formation permanente ». Bruxelles, Rome, Paris, Madrid, Copenhague et Berlin, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005.	3.099,00 EUR
CERCAL	Accueil de 5 experts étrangers dans le cadre du séminaire intitulé « Les relations économiques entre l'Europe et l'Amérique ».	694,77 EUR
Dynamo international	Mise en réseau de 21 travailleurs sociaux qui réalisent un travail social et éducatif de proximité (travail social de rue) et communautaire, de construction de processus de démocratisation et de participation, de lutte contre les exclusions et de défense des droits de l'homme et de l'enfant. Bruxelles, Lisbonne, Kinshasa, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005.	3.099,00 EUR
Maison de la Famille	Accueil de 2 experts dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bethléem et du colloque organisé sur le thème « Les femmes face aux conflits, une réponse ». Bruxelles, du 11 au 15 mars 2005.	716,00 EUR
PAC-Evere	Accueil de 4 experts dans le cadre d'un séminaire sur le thème : « De la Méditerranée à l'Oural : triple discrimination : femme, jeune et appartenant à une minorité ethnique ». Bruxelles, du 9 au 15 mai 2005.	1.160,00 EUR
Le Bazar	Envoi de 8 experts dans le cadre d'un échange international ayant pour thème « Acteur d'un monde en devenir ». Fortaleza (Brésil), du 26 juin au 17 juillet 2005.	3.000,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2005
GAMS-Belgique	Envoi de 3 experts dans le cadre de la 6 ^{ème} conférence régionale – Assemblée générale du Comité Inter-Africain sur les Pratiques traditionnelles (CI-AF), Bamako (Malil), du 4 au 7 avril 2005.	2.750,00 EUR
SLAJ-V	Envoi d'experts dans le cadre de ses activités internationales menées en 2005.	3.099,00 EUR
Tels Quels	Envoi de deux personnes dans le cadre d'une campagne contre l'homophobie sur le thème de « Culture pour la Tolérance », Cracovie-Pologne, du 21 au 24 avril 2005.	274,00 EUR
FMMCSF	Envoi d'une personne dans le cadre du 10 ^{ème} . Forum européen sur l'assurance de qualité en soins de santé. Londres, du 13 au 15 avril 2005.	207,00 EUR
ANAHM	Envoi de deux personnes dans le cadre du Congrès « Europe en action 2005 – Vivre dans la communauté ». Prague, du 19 au 22 mai 2005.	840,00 EUR
Projet LAMA	Envoi de deux personnes dans le cadre du CLAT3, Conférence Latine de réduction des risques liés à l'usage des drogues. Barcelone, du 30 juin au 02 juillet 2005.	180,00 EUR
Modus Vivendi	Envoi de deux personnes dans le cadre du CLAT3, Conférence Latine de réduction des risques liés à l'usage des drogues. Barcelone, du 30 juin au 02 juillet 2005.	780,00 EUR
Interstices CHU Saint-Pierre	Envoi d'une personne dans le cadre de la 3 ^{ème} Conférence Latine de réduction des risques liés à l'usage des drogues. Barcelone, du 30 juin au 02 juillet 2005.	270,00 EUR
Fondation Hodie Vivere	Envoi d'une personne dans le cadre du 18 ^{ème} Congrès mondial sur la Médecine Psychosomatique. Kobe (Japon), du 21 au 26 août 2005.	1.262,00 EUR
PAC-Evere	Envoi d'une personne dans le cadre d'un projet de formation d'animateurs ou de travailleurs de jeunesse à la gestion de conflit et de l'antiracisme et au développement de projets associatifs sur le thème « EU/EAST : Mutual input and benefit ». Brest-Litovsk (Belarus), du 21 au 27 août 2005.	300,00 EUR
Tels Quels	Envoi d'une personne dans le cadre des Universités d'Eté Euroméditerranéenne des Homosexualités (UEEH). Marseille, du 19 au 26 juillet 2005.	200,00 EUR
Centre Européen de Langue Française	Accueil de groupes étrangers dans le cadre de la Francophonie du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005 visant à développer la connaissance du français et des réalités de la francophonie dans les milieux étrangers travaillent en lien ou au sein des institutions européennes.	13.250,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2005
Université des Femmes	Accueil de 12 experts dans le cadre d'un séminaire de formation sur le thème « Diversité des féminismes ». Bruxelles, du 23 septembre au 16 décembre 2005.	3.099,00 EUR
Société de Sexologie Universitaire de Belgique	Accueil de 13 experts dans le cadre des 7 ^e Journées-Rencontres sur le thème « Silhouette, Sexe et Société : Désordres amoureux et alimentaires ». Bruxelles, du 08 au 09 octobre 2005.	2.627,00 EUR
Centre Communautaire Laïc Juif	Accueil de 10 experts dans le cadre du colloque « L'assassinat d'Ytzhak Rabin, dix ans déjà ! ». Bruxelles, novembre 2005.	2.000,00 EUR
Prospective Jeunesse	Envoi de 2 experts dans le cadre du 9 ^e Séminaire SMES-EUROPA sur le thème « Dignité et Santé – Accès pour tous aux droits et services ». Berlin, du 06 au 08 octobre 2005.	382,00 EUR
Interstices CHU Saint-Pierre asbl	Envoi de 2 experts dans le cadre du 9 ^e Séminaire Européen du SMES-EU sur le thème « Dignité & Santé – Droit & Accès : Une personne existe lorsque sa voix est écoutée ». Berlin, du 06 au 08 octobre 2005.	649,00 EUR
SMES-B	Envoi de 2 experts dans le cadre 9 ^e Séminaire Européen du SMES-EU sur le thème « Dignité & Santé – Droit & Accès : Une personne existe lorsque sa voix est écoutée ». Berlin, du 06 au 08 octobre 2005.	649,00 EUR
Modus Vivendi	Envoi d'une personne dans le cadre du « 9th Seminar SMES Dignity and Health », Berlin, du 6 au 9 octobre 2005.	247,00 EUR
Femmes Prévoyantes Socialistes	Accueil de 8 experts dans le cadre d'un colloque sur le thème de la parenté responsable et de l'avortement. Bruxelles, 12 décembre 2005.	3.099,00 EUR
Bruxelles-Laïque	Accueil de 27 experts dans le cadre du « Festival des Libertés 2005 ». Bruxelles, du 10 au 26 novembre 2005.	2.936,00 EUR
Institut Européen des Relations Internationales	Accueil de 20 experts dans le cadre de l'« Academia Diplomatica Europaea ». Bruxelles, 14 novembre 2005.	3.099,00 EUR
Fédération Laïque des Centres de Planning Famil	Envoi d'un expert dans le cadre des activités internationales organisées en 2005.	582,00 EUR
Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2006
Tremplins Asbl	Accueil de 36 jeunes et animateurs européens dans le cadre du projet « Bruxelles Babel », sur le thème « Masculin-Féminin, à chacun son genre ». Bruxelles, du 1 ^{er} janvier au 16 avril 2006.	3.099,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2006
Cercal Asbl	Accueil de 8 experts étrangers dans le cadre du séminaire intitulé « Union Européenne – Amérique Latine : de Guadalajara à Vienne ». Bruxelles, les 20, 27 février et 6, 13, 20, 27 mars 2006.	3.099,00 EUR
Le Monde selon les Femmes	Envoi de 2 experts dans le cadre de la participation à un colloque international sur le thème « Genre et développement : quels enjeux pour la formation ? ». Bordeaux, du 2 au 6 février 2006.	941,00 EUR
Centre médical Enaden	Envoi de 4 experts dans le cadre d'un colloque organisé par le CIEN (Centre interdisciplinaire sur l'enfant) sur le thème : « Les adolescents aujourd'hui ». Paris, le 20 mai 2006.	332,00 EUR
Le Grès	Envoi d'un expert dans le cadre d'un colloque organisé par ANTHEA sur le thème : « Les fratries ». Marseille, les 14 et 15 mai 2006.	230,00 EUR
SLAVJ	Envoi de 13 experts dans le cadre des formations et colloques organisés par le Forum européen des Services d'Aide aux Victimes (UK), de l'INAVEm (FR) et de l'AFORCUMP (FR) entre juin et décembre 2006.	1.500,00 EUR
Centre médical Enaden	Envoi de 3 experts dans le cadre d'un colloque organisé par le TyA (Toxicomanie et Alcoolisme) sur le thème : « Errance et dépendance : quels usages des institutions ? ». Rennes, le 23 juin 2006.	166,00 EUR
Université des Femmes	Accueil de 4 experts dans le cadre d'un séminaire de formation sur le thème « Femmes et Justice ». Bruxelles, du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2006.	2.000,00 EUR
Maison de la Famille	Envoi de 4 experts dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bethléem, Bethléem, du 20 au 27 juillet 2006.	2.000,00 EUR
SISAHM	Envoi de 4 experts dans le cadre du « 10 ^e Congrès international de l'AIRHM : Forum 2006 sur la participation pour une inclusion des personnes en situation de handicap ». Lausanne, du 21 au 24 août 2006.	592,00 EUR
La Forestière	Envoi d'un expert dans le cadre du « 10 ^e Congrès international de l'AIRHM : Forum 2006 sur la participation pour une inclusion des personnes en situation de handicap ». Lausanne, du 21 au 24 août 2006.	138,00 EUR
Le Chien Vert	Envoi d'une personne dans le cadre du colloque international de périnatalité sur le thème : « Culture des bébés – bébés des cultures ». Avignon, les 26, 27 et 28 octobre 2006.	248,00 EUR

Associations bénéficiaires	Type de projet	Montant octroyé en 2006
Tourisme Autrement	Accueil de 8 experts dans le cadre du colloque international sur le thème : « Tourisme autrement : produits, consommateurs, labels. Comment éviter les pièges des bonnes intentions ». Bruxelles, le 20 octobre 2006.	3.099,00 EUR
GACEHPA	Envoi de 3 experts dans le cadre du 7 ^{ème} Congrès de la Fédération internationale des Associés professionnels de l'Avortement et de la Contraception. Rome, les 13 et 14 octobre 2006.	780,00 EUR
FLFCPF	Envoi de 9 experts dans le cadre d'activités internationales dans le cadre du 7 ^{ème} Congrès de la FIAPAC (Rome, les 13 et 14 octobre 2006) et du séminaire du réseau mondial des Femmes et Droits reproductifs (Amsterdam, les 10 et 11 novembre 2006), et accueil d'experts dans le cadre de l'Université d'Hiver de la FLFCPF (Bruxelles, les 19 et 20 décembre 2006).	1.237,00 EUR
Université des Femmes	Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque intitulé « Femmes monoparentales ». Bruxelles, le 16 novembre 2006.	130,00 EUR

Question n° 243 de Mme Françoise Schepmans du 10 janvier 2007 :

Liste des ASBL subsidiées en matière de la culture.

Pourriez-vous me faire part :

- I. De la liste des ASBL subsidiées en matière de culture ?
- II. De la liste des ASBL agréées en matière de culture ?
- III. Du montant de la subvention octroyée à chacune de ces asbl en 2006 ?

Réponse :

En réponse à votre question, vous trouverez ci-joint la liste des asbl subsidiées en matière de culture entre le 1er novembre et le 31 décembre 2006.

La liste pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2006 a déjà été fournie à la suite de la Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, qui s'est réunie le 1^{er} décembre dernier à l'occasion de l'examen de l'ajustement du budget 2006 et du budget 2007. Cette liste figure à l'annexe 4 du rapport fait au nom de la dite Commission (document 69-71-74-76 (2006-2007) n° 3).

	Associations subsidiées du 1 novembre 2006 au 31 décembre 2006	Montant
11.11.33.01	Politique générale	
	Association culturelle et artistique d'Uccle Assoc. Des centres culturels de la com. Française de Belgique Wolu-Animation Centre Communautaire du Chant d'Oiseau Fédération Belge du Scrabble Association Artistique d'Auderghem Apac PAC ARCade AICB à Anderlecht le 27 septembre	4.000 EUR 2.500 EUR 1.500 EUR 500 EUR 25.000 EUR 6.200 EUR 3.700 EUR 3.700 EUR 3.700 EUR 4.955 EUR
11.11.33.02	Arts du Cirque	
	Trapèze Banquine	6.400 EUR 29.800 EUR
11.11.43.20	Maison des Cultures	
	Maison des cultures Saint-Gilles	25.000 EUR
11.12.33.01	Danse, Musique, Théâtre	
	La Clarencière Théâtre de Poche La Clarencière Voix d'Or Chœur de l'Union Européenne Théâtre du Ratinet Union des artistes Théâtre de la Balsamine Théâtre du Tilleul Théâtre du Peruchet Back up Travers Spectacles du Conservatoire L'os à moelle Oratorio	1.856 EUR 5.144 EUR 5.733 EUR 1.550 EUR 5.000 EUR 2.000 EUR 5.000 EUR 12.000 EUR 6.197 EUR 2.000 EUR 14.875 EUR 3.000 EUR 3.100 EUR 14.000 EUR
11.12.33.02	Jeune Public	
	Planète Spectacle	5.000 EUR
11.13.33.01	Littérature	
	Assoc. Charles Plisnier	1.250 EUR
11.13.33.02	Associations oeuvrant pour la lecture	
	ATD Quart Monde	4.000 EUR
11.13.43.22	Subside de fonctionnement aux bibliothèques communales	
	Bibliothèque centrale	47.650 EUR

	Associations subsidiées du 1 novembre 2006 au 31 décembre 2006	Montant
11.13.63.21	Subsides bibliothèques communales (achat de livres)	
	Biblio. Publ. Non reconnues par la CF	5.400 EUR
11.14.33.01	Folklore	
	Compagnons St Laurent	1.300 EUR
11.15.33.01	Arts plastiques	
	Imal	2.000 EUR
	Dazib'Art	2.500 EUR
	Jeunesse à Bruxelles	2.500 EUR
	Association Culturelle Artistique d'Uccle	6.000 EUR
11.16.33.01	Audiovisuel	
	L'Ecran classique	5.000 EUR
11.17.33.01	Centres culturels reconnus	
	Centre Culturel Schaerbeek	14.600 EUR
11.21.33.01	Jeunesse	
	La Scientothèque	10.000 EUR
	My Choice	3.000 EUR
	Infor-Jeunes Schaerbeek	8.627 EUR
	Templins	56.000 EUR
	Ideji	7.437 EUR
	Bruxelles J.	5.000 EUR
	SIEP	7.636 EUR
	Le Kiosque	8.627 EUR
	2 Centres d'accueil et d'information pour les jeunes	17.254 EUR
11.23.33.01	Petite Enfance	
	Fraje	128.000 EUR
	CERE	85.000 EUR
11.30.33.01	Education à la Culture	
	Cirquétudes d'Auderghem	6.000 EUR
11.41.33.01	Education permanente (asbl non reconnues) et ateliers créatifs	
	Enfants et Compagnie	350 EUR
	Atelier Libre d'Art d'Evere	400 EUR
	Maison des enfants de Saint-Gilles	550 EUR
	Artisanou	1.000 EUR
	Mercredis artistiques	1.000 EUR
	Maison des enfants Anderlecht	1.600 EUR
	Ateliers Malou	3.800 EUR
	Inter-Environnement-Bruxelles	5.000 EUR

	Associations subsidiées du 1 novembre 2006 au 31 décembre 2006	Montant
11.41.33.01	Education permanente (asbl non reconnues) et ateliers créatifs (suite)	
	Artelier La Gaumette Académie du week-end Le Silex Théâtre Pré-Vert Tels Quels Gaffi Centre culturel St Michel Ateliers Populaires Jeunesse et Famille La Gerbe Créahm At. Créatifs du Chant d'oiseau Théâtre de Millevie Antirides Atelier Paloke GRAQG Bouillon de cultures Ateliers Vogler Ateliers créatifs Schuman Fédération libérale des pensionnés du Brabant Espace Cré-action domaine de la Roseraie La Vénérie Les Amis de l'Etincelle Centre Tefo Dynamusée Caméléon bavard C.C. De Schaerbeek	850 EUR 2.000 EUR 400 EUR 1.450 EUR 1.700 EUR 3.700 EUR 1.000 EUR 1.150 EUR 1.350 EUR 1.500 EUR 1.550 EUR 1.200 EUR 4.700 EUR 250 EUR 550 EUR 1.400 EUR 1.450 EUR 2.800 EUR 550 EUR 1.500 EUR 450 EUR 500 EUR 900 EUR 350 EUR 500 EUR 650 EUR 900 EUR 1.650 EUR
11.41.33.02	Education permanente (asbl reconnues)	
	La ligue des familles Fédération Royale des Sourds Lézarts Urbains Fondation Marcel Hicter	5.000 EUR 5.000 EUR 12.000 EUR 22.500 EUR

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

**Question n° 207 de Mme Dominique Braeckman
du 5 octobre 2006 :**

Asbl compétente en matière de formation d'aides familiales.

J'ai été sollicitée par une asbl, l'asbl Gama, qui rencontre des difficultés à être reconnue comme centre de formation d'aides familiales, malgré le fait que cette asbl ait déjà formé quelque 125 stagiaires, souvent des femmes très peu scolarisées et exclues des systèmes traditionnels de formation et d'insertion sociale.

L'asbl s'est en effet orientée vers la mise sur pied d'un parcours spécifique et d'un encadrement adéquat permettant d'offrir des chances de réinsertion sociale et professionnelle. Une preuve de l'efficacité de son action est bien le fait de voir que certaines de ces femmes s'orientent vers (et réussissent) des études d'infirmière, phénomène bien rassurant à l'heure où l'on fait appel à des infirmières de pays de l'Est.

Pourtant les demandes d'agrément restent lettre morte et 28 stagiaires ayant terminé leur formation attendent aujourd'hui une décision du Collège.

S'agit-il d'une lenteur dans la procédure et pourrais-je savoir quand cette association en attente de reconnaissance et ces personnes en attente de certification pourront être rassurées ?

Ou bien s'agit-t-il d'un autre problème et si oui, pourrais-je savoir quel en est la teneur ?

Selon l'asbl, il semblerait que l'obstacle majeur soit la difficulté de conclure un partenariat avec l'ORBEm et Bruxelles-Formation, ce qui l'empêche de se faire agréer et d'obtenir sa reconnaissance pour son subventionnement par la Cocof.

Ce partenariat est-il un préalable obligatoire ? Et si oui, quels sont les obstacles à ces partenariats ? Auquel cas, ne peut-on imaginer que vos services prennent contact avec ces instances afin de trouver un terrain d'entente et que les résultats réalisés par l'asbl soient pris en considération ?

Réponse :

L'asbl « gama » propose, en effet, une formation d'insertion socio-professionnelle d'aide familial. Il s'agit donc d'une compétence de ma collègue, Madame Françoise Dupuis, chargée de l'insertion socio-professionnelle au sein du Collège de la Commission communautaire française.

Dès lors, en ce qui concerne les difficultés rencontrées par cette asbl dans le cadre de sa demande d'agrément et dans le cadre de sa demande de reconnaissance comme opérateur d'insertion socio-professionnelle, je vous suggère donc de vous adresser à ma collègue.

Restant néanmoins à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes salutations distinguées.

Question n° 213 de Mme Caroline Persoons du 23 novembre 2006 :

CASG.

Par décision du 26 octobre 2006, le Collège a déterminé les soldes des subventions 2005 pour les CASG.

L'honorable ministre peut-il m'indiquer les subventions octroyées au total aux différents CASG pour les trois dernières années (2004, 2005, 2006) ?

Réponse :

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des subventions octroyées aux Centres d'action sociale globale.

Veuillez toutefois noter que pour l'année 2006, il ne s'agit que d'une estimation sous réserve du contrôle des justificatifs.

CASG	Total 2004	Total 2005	Estimation 2006
Bruxelles sud-est	225.896,41	242.924,23	269.739,11
Cs à D	189.959,45	203.527,27	234.511,63
Entraide des travailleuses	264.378,83	277.369,40	326.539,49
Ligue des Familles	166.599,29	161.903,34	188.082,65
Service social juif	292.719,58	326.234,98	342.074,16
Télé service	294.724,37	339.504,27	354.777,69
Wolu-services	231.082,39	253.419,09	293.664,20
Tels quels	115.436,90	122.482,61	136.348,52
Espace P	102.437,78	106.484,49	140.436,19
Solidarité savoir	104.767,52	115.188,68	106.420,53